

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-AC140

présenté par
Mme Descamps
-----**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	5 000 000	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	5 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget dédié à la formation des personnels enseignants du privé est en hausse de 6,34 %, soit 10 millions supplémentaires, ce qui est une excellente chose.

Le présent amendement vise à renforcer cette augmentation pour faire face aux **enjeux de fin de carrière des enseignants**. Parce qu'on ne peut pas être aussi dynamique devant une classe à 60 ans qu'à 30, il est nécessaire de pouvoir proposer un accompagnement aux fins de carrière, par le biais de formations en vue de nouvelles missions par exemple. Trop souvent, les enseignants s'épuisent dans les classes sans perspectives d'évolution ou de reconversion au sein de l'Éducation nationale. Les 5 millions retirés au dispositif 02 du programme 214 correspondent simplement à un maintien de l'enveloppe de l'année précédente.

Cet amendement entend attribuer 5 000 000 d'euros à l'action 10 du programme 139 au détriment de l'action 02 du programme 214.

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.